

L'information et la documentation dans les parlements des pays francophones

Richard Paré

Volume 37, Number 2, April–June 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028449ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028449ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

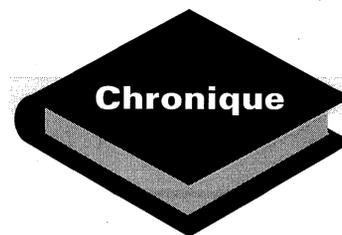
0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Paré, R. (1991). L'information et la documentation dans les parlements des pays francophones. *Documentation et bibliothèques*, 37(2), 71–72.
<https://doi.org/10.7202/1028449ar>



L'information et la documentation dans les parlements des pays francophones

En octobre 1989 et en juillet 1990, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) tenait, avec la collaboration de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), deux séminaires de perfectionnement pour les personnels des services de documentation, de bibliothèques et d'archives des parlements des pays francophones.

Il faut se rappeler que les mêmes organismes avaient déjà organisé un premier séminaire, en juin et juillet 1987, sur l'organisation et la gestion de l'information documentaire au service des parlements (voir à ce sujet, *Documentation et bibliothèques*, janvier-mars 1988, 11-16).

Fort du succès obtenu par cette première expérience réalisée à l'École internationale de Bordeaux (EIB), l'ACCT et l'AIPLF organisèrent un deuxième séminaire. Ce dernier avait pour objet la « Documentation et les archives dans les parlements », et porta surtout sur la formation du personnel technique.

Ce séminaire, qui s'est tenu à l'EIB du 2 au 27 octobre 1989, a regroupé seize participants venant des assemblées parlementaires de onze pays différents (Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, les Îles Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Rwanda, Sénégal, Tunisie, Viêt-Nam, Zaire).

Les objectifs du séminaire, d'une durée de quatre semaines, étaient de sensibiliser le personnel technique aux exigences de la fonction documentaire et de l'initier aux techniques documentaires essentielles à la mise en valeur et à la diffusion de l'information produite et reçue par les divers parlements. Ce séminaire s'adressait d'abord et surtout à des personnes ayant déjà l'expérience des services de documentation ou d'archives de leur parlement, mais sans formation professionnelle.

La première partie du programme pédagogique comportait un échange d'expériences: chaque participant présentait la situation de son service et les problèmes auxquels il devait faire

face. Cette étape a fourni l'occasion aux participants, aux responsables et aux intervenants de faire le point sur les préoccupations, les attentes et les motifs de chacun. L'étape suivante porta sur la documentation produite par un parlement et plus particulièrement sur l'organisation et la gestion des archives parlementaires. La suite du programme mettait l'accent sur la documentation acquise par les parlements et on y a surtout traité des besoins des utilisateurs, de la chaîne documentaire, des sources d'information documentaires, des acquisitions et du traitement, de l'exploitation et de la diffusion de la documentation. Il va sans dire que, tout au long du programme, l'accent a surtout porté sur la documentation législative et parlementaire et la documentation de presse qui constituent deux secteurs privilégiés par les élus du peuple.

Tous les stagiaires ont été d'avis que les objectifs du séminaire furent atteints. Ils précisèrent cependant que la quantité de notions et de techniques abordées aurait justifié l'allongement de la durée d'un tel programme de formation. La méthodologie utilisée était la suivante: exposés théoriques par les divers intervenants suivis de travaux pratiques réalisés, pour la plus grande majorité, en équipe. De plus, un programme de visites pédagogiques fut élaboré: visites des Archives communales de Mérignac, de la bibliothèque de l'Institut des études politiques de Bordeaux et du 3^{ème} salon du livre de Bordeaux.

Comme participant à titre d'intervenant à la rencontre, nous avons pu constater chez les séminaristes un grand désir et un besoin d'apprendre la façon d'organiser la documentation administrative et parlementaire, compte tenu de la fréquence de sa consultation et de son utilisation dans les travaux parlementaires. Nous avons aussi noté chez l'ensemble des participants un souci particulier pour la « promotion » du service de documentation et la valorisation du rôle du documentaliste. À notre avis, ce souci pourra en partie s'estomper à la faveur d'efforts, de dynamisme, d'imagination de la part des services en place

pour fournir des services adéquats et indispensables aux parlementaires. On a beaucoup insisté sur l'importance de prendre des initiatives qui permettront d'établir ces services, compte tenu évidemment des ressources disponibles souvent très limitées et parfois même presque inexistantes. Tout au long du séminaire, la méthode des travaux d'équipe avait beaucoup plu aux participants et avait contribué potentiellement à l'établissement d'un réseau de communications entre eux.

De ce séminaire de 1989, l'AIPLF a retenu deux aspects pour considération ultérieure: une réflexion sur la restructuration des services de documentation parlementaire des pays francophones du sud et la nécessité d'un service central de données parlementaires comparatives et de documentation interparlementaire.

Dans la même foulée, à la suite d'un questionnaire que l'AIPLF a acheminé à tous les parlements francophones et portant sur leurs services documentaires, celle-ci, avec le support financier et logistique de l'ACCT et de l'EIB, organisa un nouveau séminaire destiné plus particulièrement aux assemblées représentatives des pays africains du sud. Préalablement, une équipe d'experts choisis par l'AIPLF et formée de représentants de la France, du Cameroun, du Canada (Québec) et de la Tunisie, avait analysé les réponses du questionnaire. Le troisième séminaire s'est donc tenu du 16 au 27 juillet 1990, sous le titre de « La création et la gestion de bibliothèques parlementaires ». Il avait comme objectif principal de réunir des responsables des services de documentation des assemblées nationales et des parlements des pays du sud afin de déterminer, à partir de chaque situation nationale, les moyens à prendre pour l'améliorer.

La participation à ce séminaire s'est effectuée à partir de vingt et une candidatures provenant de douze pays différents. Seize stagiaires, dont un qui a participé à la demande et aux frais de son pays (Îles Comores), ont suivi le séminaire. Les pays représentés comprenaient le Congo, la Côte

Documentation et bibliothèques

d'Ivoire, les Îles Comores, le Liban, Madagascar, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, le Viêt-Nam et le Zaïre.

On doit souligner que le résultat des analyses des questionnaires a servi d'outil de gestion dans l'élaboration du plan du séminaire.

L'objectif global était de fournir aux participants les principaux éléments qui leur permettraient de concevoir un service documentaire, d'en planifier le développement, et en plus, d'apprendre à réunir les arguments nécessaires pour amener les décideurs à fournir les ressources nécessaires.

La démarche pédagogique a pivoté autour de quatre éléments: les échanges d'expériences des participants; la planification d'une bibliothèque ou d'un service de documentation parlementaire; sa mise en place et sa gestion; et enfin, la préparation d'un cahier de charges ou rapport qui servirait à l'implantation ou à la réorganisation d'un service ou d'une bibliothèque parlementaire.

La méthodologie retenue par les coordonnateurs consistait en exposés des intervenants, en périodes de questions et réponses et en commentaires et discussions.

Les représentants de cinq pays (Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Niger, République Centrafricaine) ont choisi de présenter un rapport sur la réorganisation des services documentaires de leur Assemblée nationale; deux représentants (Liban et Mali) ont opté pour un rapport sur la création d'un service de documentation et, enfin, cinq représentants (Îles Comores, Rwanda, Sénégal, Viêt-Nam, Zaïre) ont plutôt mis l'accent sur la modernisation des services existants.

Souhaitons que les assemblées ou parlements concernés recevront avec diligence ces rapports de leur délégué au séminaire de perfectionnement et qu'ils donneront suite, autant que faire se peut, à leurs recommandations. Ceci constituera en fait le meilleur indice de l'impact ou du succès du séminaire.

Comme les échanges d'expériences des divers participants furent très appréciés des collègues des autres pays, et que les participants ont aussi

proposé que des moyens soient pris pour accroître la sensibilisation des responsables de leurs assemblées afin d'obtenir les ressources nécessaires pour leurs services de documentation, nous suggérerions, comme suite logique au séminaire de formation de l'EIB, que l'on considère la formation d'une équipe de spécialistes à partir de services existants de documentation et de bibliothèques parlementaires d'Afrique ou d'ailleurs, lesquels visiteraient, sur invitation, leurs collègues des parlements africains souhaitant bénéficier de leurs conseils.

De plus, des séminaires organisés par l'AIPLF et l'ACCT, sur des périodes de deux à trois semaines, constitu-

raient une excellente formule pour la formation accélérée et la motivation des personnes oeuvrant à l'organisation et au maintien des services documentaires et des bibliothèques des Assemblées nationales et des parlements des pays francophones d'Afrique. Il faut rendre hommage à Michèle Marcadier de l'AIPLF, et à Danielle Bouhajeb de l'EIB qui sont les principales instigatrices de l'organisation de ces séminaires et souhaiter, surtout pour le bénéfice de nos collègues africains, que cette formule de séminaire se poursuive.

Richard Paré
Bibliothèque du Parlement
Ottawa

À VOTRE SERVICE

DEPUIS

1946

PERIODICA INC.

**AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY**

- Entreprise canadienne-française.
- Service professionnel d'abonnement.
- Gestion informatisée.
- Service personnel aux collectivités.

1155, avenue Ducharme, Outremont, Qué., H2V 1E2
C.P. 444, Outremont, Qué., H2V 4R6
Tél.: (514) 274-5468 Fax: (514) 274-0201
Pour le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431